

Annexe 1

UNITÉ DE SPÉCIALISATION 1 (US 1)

CANDIDATS	CENTRES D'EXAMEN
Stagiaires et candidats libres de l'enseignement public et privé, sauf DOM et collectivités d'outre-mer (1) Candidats stagiaires en formation en cours d'exercice, en formation à distance	Académie d'origine du candidat (pour les candidats originaires d'Ile-de-France = SIEC)
Stagiaires et candidats libres de l'enseignement public et privé originaires des académies de Créteil, Paris, Versailles Candidats stagiaires en formation en cours d'exercice, en formation à distance originaires des académies de Créteil, Paris, Versailles	SIEC (2)
Candidats libres des DOM de l'enseignement public et privé	Académie d'origine du candidat (*)
Stagiaires de l'enseignement public et privé en formation dans un établissement de la métropole et originaires des DOM et des collectivités d'outre-mer (1)	Académie de l'établissement de formation
Stagiaires de l'académie de la Réunion en formation à l'IUFM de Saint-Denis Candidats stagiaires en formation en cours d'exercice, en formation à distance	Académie d'origine du candidat
Stagiaires des académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique en formation à l'IUFM des Antilles-Guyane Candidats stagiaires en formation en cours d'exercice, en formation à distance	Académie d'origine du candidat (*)
Stagiaires, candidats stagiaires en formation en cours d'exercice, en formation à distance et candidats libres des collectivités d'outre-mer (1)	Cf. arrêté d'ouverture de la session 2002 en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

(*) Les candidats des académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique composent au chef-lieu de leur académie d'origine, les corrections ont lieu au centre d'examen de Pointe-à-Pitre.

(1) Sous la dénomination "collectivités d'outre mer", il faut retenir :

- a) les territoires d'outre mer : Polynésie française ; Wallis-et-Futuna ;
- b) la Nouvelle-Calédonie ;
- c) la collectivité territoriale : Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- d) la collectivité départementale : Mayotte.

(2) Service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris, Versailles, DEC 2, 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.
Les dossiers d'inscription destinés à ce centre doivent donc, après agrément, être transmis à l'adresse ci-dessus.

Annexe 2

UNITÉ DE SPÉCIALISATION 2 (US 2)

Détermination du centre d'examen des candidats stagiaires (*) de l'enseignement public

OPTIONS	CENTRES D'EXAMEN
B	SIEC (1)
A, C, D, E, F, G	Académie de l'établissement de formation (stagiaires des académies de Créteil, Paris et Versailles : SIEC (1))

(*) Les candidats stagiaires en formation en cours d'exercice, en formation à distance sont rattachés au centre d'examen prévu pour leur académie (cf. annexe 3).

(1) Service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris, Versailles, DEC 2, 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.

Les dossiers d'inscription destinés à ce centre doivent donc, après agrément, être transmis à l'adresse ci-dessus.

Détermination du centre d'examen des candidats stagiaires de l'enseignement privé

OPTIONS	CENTRES D'EXAMEN
Option choisie par les candidats figure parmi les attributions du centre d'examen de l'académie de formation	Académie de l'établissement de formation (stagiaires des académies de Créteil, Paris et Versailles : SIEC)
Option choisie par les candidats ne figure pas parmi les attributions du centre d'examen de l'académie	Centre d'examen auquel est rattaché l'académie du centre de formation (cf. annexe 3 relative aux candidats libres)

A

nnexe 3

UNITÉ DE SPÉCIALISATION 2 (US 2)

Détermination du centre d'examen

- des candidats libres de l'enseignement public et privé
- des candidats stagiaires en formation en cours d'exercice
- des candidats stagiaires en formation à distance

CENTRES D'EXAMEN	ACADÉMIES RATTACHÉES À CHAQUE CENTRE D'EXAMEN
Options A et C Lyon SIEC (1)	Aix-Marseille, Besançon, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nice Créteil, Paris, Versailles et toutes les académies non susmentionnées
Option B SIEC (1)	Toutes les académies sont rattachées à ce centre d'examen pour cette option
Option D Bordeaux Caen Clermont-Ferrand Grenoble Lille Lyon Nantes Nice Orléans-Tours Pointe-à-Pitre Reims Rouen Saint-Denis-de-la-Réunion SIEC (1) Strasbourg Toulouse	Bordeaux, Limoges, Poitiers Caen Clermont-Ferrand Grenoble Amiens, Lille Dijon, Lyon Nantes, Rennes Aix-Marseille, Corse, Nice Orléans-Tours Guadeloupe, Guyane, Martinique Reims Rouen Réunion Créteil, Paris, Versailles Besançon, Nancy-Metz, Strasbourg Montpellier, Toulouse
Option E Aix-Marseille Amiens Besançon Bordeaux Caen Grenoble Lille Lyon Montpellier Nancy-Metz Nantes	Aix-Marseille Amiens Besançon Bordeaux, Limoges Caen Grenoble Lille Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon Montpellier Nancy-Metz Nantes

CENTRE D'EXAMEN	ACADÉMIES RATTACHÉES À CHAQUE CENTRE D'EXAMEN
<p>Option E (suite) Nice Orléans-Tours Pointe-à-Pitre Poitiers Reims Rennes Rouen Saint-Denis-de-la-Réunion SIEC (1) Strasbourg Toulouse</p>	<p>Corse, Nice Orléans-Tours Guadeloupe, Guyane, Martinique Poitiers Reims Rennes Rouen Réunion Créteil, Paris, Versailles Strasbourg Toulouse</p>
<p>Option F Aix-Marseille Amiens Besançon Bordeaux Clermont-Ferrand Grenoble Lille Lyon Nancy-Metz Nantes Orléans-Tours Pointe-à-Pitre Poitiers Reims Rennes Rouen Saint-Denis-de-la Réunion SIEC (1) Strasbourg Toulouse</p>	<p>Aix-Marseille, Corse, Nice Amiens Besançon Bordeaux, Limoges Clermont-Ferrand Grenoble Lille Dijon, Lyon Nancy-Metz, Nantes Orléans-Tours Guadeloupe, Guyane, Martinique Poitiers Reims Rennes, Caen Rouen Réunion Créteil, Paris, Versailles Strasbourg Montpellier, Toulouse</p>
<p>Option G Aix-Marseille Bordeaux Lille Lyon Nantes Orléans-Tours Pointe-à-Pitre Rouen Saint-Denis-de-la Réunion SIEC (1) Strasbourg Toulouse</p>	<p>Aix-Marseille, Corse, Nice Bordeaux, Limoges, Poitiers Amiens, Lille, Reims Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon Nantes, Rennes Orléans-Tours Guadeloupe, Guyane, Martinique Caen, Rouen Réunion Créteil, Paris, Versailles Besançon, Nancy-Metz, Strasbourg Montpellier, Toulouse</p>